

reflet

SAINT-PALAIS-SUR-MER

JANVIER – FÉVRIER – MARS 2020



sommaire



reflet en ligne sur
le site de la ville :
www.stpalaisurmer.fr

3 ÉDITO

4 à 14

L'ACTION MUNICIPALE

Cadre de vie et environnement

- Le point sur les travaux
- De nouveaux logements sociaux

Action sociale et solidaire

- Bourse au BAFA
- Repas des aînés

Culture et événementiel

- La nouvelle salle de cinéma-spectacles
Michel Legrand
- La Poste déménagement au SPOT
- La programmation du centre culturel Boris Vian
- R@dio Saint-Palais :
une programmation éclectique
- Zicos days

Délibérations

15 à 22

GRAND ANGLE

Zoom sur

- L'arbre, au cœur de l'identité saint-palaisienne

Rétrospective

Vivre ensemble

- 2020, année électorale
- Le tour de France à Saint-Palais-sur-Mer !
- Stop aux arnaques

23 à 25

AGENDA

■ Saint Palais-sur-Mer et Vaux-sur-Mer

26 et 27

AU CŒUR DES QUARTIERS

28 à 31

L'ACTU DES ASSOS

32

EXPRESSION

33 à 35

INFOS PRATIQUES



Chères Saint-Palaisiennes, chers Saint-Palaisiens,

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2020

Voici venue la fin de l'année. Cette période de fêtes est l'occasion de réunir famille et amis dans la joie. **Mes pensées vont en premier lieu aux plus démunis**, ceux qui malheureusement connaissent la solitude, le besoin ou la maladie. L'équipe municipale et le CCAS ne les oublieront pas et feront tout leur possible pour les aider au mieux, par des petites attentions, notamment chocolats ou paniers garnis de Noël portés à leur domicile comme chaque année. Ces visites amicales et les sourires de nos bénévoles, que je remercie sincèrement, leur apporteront, je l'espère, un peu d'amitié, d'affection **et de « chaleur humaine »**.

Ce numéro de *Reflét* est aussi pour moi l'occasion d'adresser quelques messages à tous les acteurs qui se sont engagés à mes côtés pour votre bien-être à Saint-Palais-sur-Mer, la sécurité ou l'animation de notre collectivité :

- › Remerciements à notre **personnel communal**, technique, administratif et nautique pour son professionnalisme et dévouement au quotidien pour assurer un service public de qualité.
- › Remerciements à nos **présidents d'associations et à leurs adhérents**. Riche et varié, notre tissu associatif est une courroie de transmission essentielle pour le bien-vivre ensemble.
- › Remerciements à nos **responsables de quartiers**, qui terminent leur mandat. Véritable lien avec la municipalité pour la remontée permanente des besoins de nos concitoyens, ils ont réalisé un travail remarquable pour construire ensemble le Saint-Palais de demain.
- › Remerciements à notre directrice et aux enseignants du **centre culturel Boris Vian, au conservatoire, à notre médiathèque et aux troupes de théâtre** pour la qualité de leurs prestations.
- › Remerciements à notre directrice et aux enseignants du **groupe scolaire Lucien Robin** pour la qualité de leur enseignement, ainsi qu'aux « **Drôles de parents** » **et à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative** au service de nos enfants au quotidien.

- › Remerciements à **nos services de sécurité : la police municipale**, à nos côtés, à vos côtés, chaque jour et à notre **centre de secours de sapeurs-pompiers volontaires** dont je loue à nouveau l'engagement, le courage et le dévouement dans le don de soi, parfois jusqu'au sacrifice.
- › Remerciements aux membres bénévoles du **syndicat d'initiative** et principalement pour leur engagement lors du **Téléthon**.
- › Remerciements aux **différents services de l'Etat** pour leurs précieux conseils ainsi qu'aux **professions libérales et commerciales, aux personnalités civiles ou religieuses** qui nous accompagnent au quotidien.
- › Enfin, **remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale**, adjoints et conseillers, pour leur engagement journalier à votre service et pour leur **confiance témoignée** à mon égard malgré la complexité accrue de l'exercice de maire.

L'équipe municipale vous convie à la traditionnelle cérémonie des vœux du maire à la population qui se tiendra **mardi 7 janvier** à 18h à la salle des fêtes.

Le concert d'ouverture de la salle Michel Legrand à l'Espace le Spot se tiendra quant à lui **vendredi 31 janvier** (plus de détails dans l'agenda page 23). Cette période sera aussi marquée par un temps fort de la démocratie : les élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2020.

Pour l'heure, au nom du conseil municipal et en mon nom, qu'il me soit permis de formuler chaleureusement **nos vœux de joie, bonheur et santé à toutes les familles saint-palaisiennes, ainsi qu'à chacun des acteurs de la vie économique, sportive, culturelle et culturelle.**

Très sincèrement
Votre maire, Claude Baudin



LE POINT SUR LES TRAVAUX



ÉCOLE LUCIEN ROBIN

Réalisation d'un dispositif de défense incendie, pendant les vacances scolaires de la Toussaint, dans la zone d'espaces verts devant le groupe scolaire.

Une citerne de 120 m³ est désormais enterrée pour compléter les poteaux incendie existants. Ce nouvel équipement permet de lever les observations du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Prochaine étape : réaménagement du parking de l'école.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

réalisés par la communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA)

Promenade de Steißlingen

La commune a entrepris un projet d'aménagement de la voirie sur la promenade de Steißlingen avec la reprise des revêtements de surface dégradés, générateurs de chutes.

Afin de garantir la pérennité de l'aménagement de voirie, la CARA a demandé la réhabilitation de ses ouvrages. Les travaux ont eu lieu en deux phases : première tranche en mars 2019 et la seconde après la saison estivale afin d'impacter à minima la vie de la station.

La commune procédera à l'aménagement de la promenade une fois les travaux de la CARA achevés. La date est fixée à fin mars 2020.

Avenue de la Grande Côte

La commune a pour projet, depuis plusieurs années, de requalifier l'intégralité de l'avenue. Ce type d'aménagement d'envergure nécessite des interventions préalables sur les réseaux. C'est pourquoi l'enfouissement des réseaux a débuté fin 2018 pour se poursuivre jusqu'à fin 2019. La CARA et EAU 17 (syndicat des eaux) ont également entrepris des travaux de reprise de leurs ouvrages sur cette avenue. Ces travaux vont se poursuivre, pour la première tranche, jusqu'à fin mars 2020.

Une seconde tranche de travaux reste à programmer vers l'accès à la plage.



AVENUE DE LA SOURCE

Les travaux ont débuté début décembre et se poursuivent jusqu'à fin février 2020 : création de zones de stationnement, de cheminements piétons et d'une piste cyclable bidirectionnelle. Ces derniers seront séparés de la chaussée par une bande d'espaces verts. Les réseaux souterrains, à l'exception des réseaux électriques et télécom, ont été repris au préalable.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE PROTECTIONS PHONIQUES AU CARREFOUR DU GOIS

de part et d'autre de la RD25, pour le confort des riverains.
Travaux réalisés par le département de la Charente-Maritime.

AVANT TRAVAUX



INSERTION PAYSAGÈRE APRÈS TRAVAUX



DE NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX

- › **Pose de la 1^{re} pierre du lotissement situé rue des Bruyères / rue des Primevères**, le 22 octobre, en présence de MM. Jean-Paul Normand, sous-préfet de Rochefort, Jean-Pierre Tallieu, président de la communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA), et de représentants de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) et d'Habitat 17.

Aménagement de 11 logements locatifs sociaux (gérés par Habitat 17) et 11 logements en accession sociale à la propriété, construits par Maisons Prim'Access. Livraison prévue fin 2020.



6



- › **Inauguration et visite de la résidence Domaine Bois Marin située rue du Logis**, le 22 octobre, en présence de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), Nexity et Domofrance.

Construction de 26 maisons dont 12 à usage de logement locatif social. Les constructeurs ont utilisé un procédé de pré-fabrication bois, dont la forme et l'aspect s'intègrent au caractère boisé de ce secteur de la commune. L'opération a été livrée durant l'été 2019 et les premières familles sont aujourd'hui installées.

- › **Autre projet** : signature récente d'une promesse de vente pour la réalisation de 25 logements, comprenant 80 % de logements sociaux dont la gestion sera assurée par Habitat 17. **Ces 20 logements supplémentaires porteront en 2021 à 110 le nombre de logements sociaux sur la commune (dont 77 % accompagnés par l'EPFNA).** Elle n'en comptait que 11 en 2015, lorsqu'elle a été carencée.



BOURSE AU BAFA

La ville propose aux jeunes Saint-Palaisiens une bourse de financement à la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Elle reconduit ainsi le dispositif initié l'an dernier.

Les jeunes de 17 à 25 ans peuvent bénéficier d'une aide de 300 € en contrepartie de 20 heures de bénévolat.

Plus de renseignements au 05 46 23 56 53
ccas@stpalaissurmer.fr

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés offert par le centre communal d'action sociale aura lieu **dimanche 23 février 2020 à 12h à la salle des fêtes.**

Toutes les personnes de plus de 72 ans y sont cordialement invitées dès lors qu'elles résident toute l'année sur la commune. Pour les conjoints de moins de 72 ans, une participation de 28 € sera demandée lors de l'inscription (libeller le chèque à : Trésor public). Aucune invitation personnelle ne sera envoyée.

Les inscriptions seront prises en mairie mercredi 29 janvier de 9h30 à 12h et de 14h à 17h **au moyen du coupon-réponse ci-dessous** dûment complété. Toutefois, les personnes ne pouvant s'inscrire ce jour-là pourront retourner le coupon au plus tard le vendredi 7 février.



REPAS DES AÎNÉS Dimanche 23 février 2020 à la salle des fêtes à 12h

Coupon à remettre à l'inscription
mercredi 29 janvier de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
ou à envoyer au plus tard vendredi 7 février à :
Hôtel de ville - CCAS - 1 avenue de Courlay
17420 Saint-Palais-sur-Mer

Si vous faites des inscriptions groupées pour être à une même table, merci de noter toutes les personnes ou de rassembler vos coupons.

Nom(s) :

Prénom(s)

Adresse :

17420 Saint-Palais-sur-Mer

demande(nt) l'inscription au « repas des aînés ».

Nombre de personnes :

Dates de naissance des personnes (obligatoire) :

TABLE N°

REPAS DES AÎNÉS
Dimanche
23 février 2020
TABLE N°

LA NOUVELLE SALLE DE CINÉMA-SPECTACLES MICHEL LEGRAND

Une nouvelle salle accueillant à la fois spectacles culturels (concert, théâtre...) et cinéma va voir le jour dans le nouvel espace Le Spot (rue du Logis vert) courant janvier 2020.



8

Tout juste construite, la salle est prête à accueillir les premiers spectateurs

Composée de 188 places assises, elle permettra un confort optimal aux spectateurs comme aux différents artistes qui viendront s'y produire. Nouveau son, nouvelles lumières, mais surtout des sièges de cinéma qui, associés à une inclinaison adaptée, permettront un confort visuel dont était exempte la salle des fêtes.

OUVERTURE DE LA SAISON CULTURELLE DE LA SALLE : JEAN-MARC MONTAUT JOUE MICHEL LEGRAND



Vendredi 31 janvier à 20h30

Avec Jean-Marc Montaut, piano - Marie-Hélène Gastinel, batterie - Nolwenn Leizour, contrebasse - Yann Penichou, guitare.

Le spectacle Drive In aborde les différents visages du compositeur des *Demoiselles de Rochefort*. Du Legrand chanteur (*La valse des lilas*, *Brûle pas tes doigts*, *Les enfants qui pleurent...*) aux compositions pour le grand écran (*L'affaire Thomas Crown*, *Les parapluies de Cherbourg*, *Un été 42...*), ce concert se promènera entre thèmes emblématiques et compositions à redécouvrir de cet immense artiste. **Michel Legrand, ce n'est pas que le jazz... mais le jazz est partout dans sa musique.**

Entrée 18 € / 15 € pour les étudiants / 5 € pour les moins de 12 ans.

Informations 05 46 23 56 85.

PROGRAMMATION dans la salle Michel Legrand

› Vendredi 31 janvier

20h30 : concert jazz Jean-Marc Montaut quartet. Un hommage décalé et tout en subtilité aux musiques de films. Entrée 18 €. Voir ci-dessus.

› Vendredi 14 février

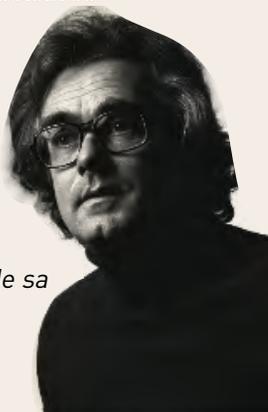
20h30 : concert des professeurs du conservatoire municipal de musique sur le thème de l'amour et du romantisme. Entrée 10 € / 5 € pour les moins de 12 ans.

› Vendredi 6 mars

21h : concert du groupe Mystèretrio Quartet qui présente pour la première fois son nouvel album *dans le cadre de Jazz in Vaux* hors les murs. Un swing actuel qui s'affranchit des codes, un jazz débridé empreint de lyrisme, dynamique et inventif.

Entrée 18 € / 15 € pour les étudiants / 5 € pour les moins de 12 ans.

MICHEL LEGRAND (1932 – 2019) était un musicien, compositeur, pianiste de jazz, chanteur et arrangeur français. Porté par soixante-cinq ans d'un parcours exceptionnel, il est l'un des compositeurs les plus célèbres à l'échelle planétaire. Il a composé près de deux cents musiques de films, dont "Les Demoiselles de Rochefort" et "Les Parapluies de Cherbourg" et a reçu trois Oscars au cours de sa carrière.



Retrouvez toute la programmation sur www.stpalaisurmer.fr

CLAP DE FIN POUR LE CINÉMA LE SURF

C'est après 45 ans d'existence que le cinéma Le Surf fermera ses portes en janvier 2020. Lieu emblématique de la vie culturelle saint-palaisienne, il était jusqu'au mois de décembre exploité par la société Cinéode. L'activité cinématographique perdurera sur la commune puisqu'elle se déplace à la nouvelle salle de cinéma-spectacles Michel Legrand.



La désormais ancienne salle de cinéma Le Surf devrait continuer à accueillir une activité culturelle : plusieurs projets sont actuellement étudiés par la municipalité.

LA POSTE DÉMÉNAGE AU SPOT

La Poste de Saint-Palais-sur-Mer a déménagé depuis le 3 décembre 2019 dans l'Espace Le Spot (rue du Logis Vert).

Situés rue de l'Océan, les anciens bureaux de La Poste se trouvaient dans cette magnifique demeure construite en 1904. Le bâtiment était propriété de la mairie depuis 1955 après avoir été hôtel bar-restaurant puis casino.



L'ancien bâtiment de La Poste mis en vente pas la municipalité.

Par délibération du 29 octobre 2019, le conseil municipal a approuvé la vente de cet immeuble :

Dans le centre-ville de Saint-Palais-sur-Mer (17420), face à la plage, sur une parcelle de 407 m² cadastrée AC 336, un bâtiment à usage de bureau et de logement, avec à l'arrière une cour de 77 m², un garage et un petit local.

Construction édifée en pierres apparentes et moellons sous toiture en tuiles, constituée d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée surélevé et de 2 étages. Surface utile totale de 320 m² plus dépendances.

Toute personne intéressée par l'acquisition de ce bien est invitée à demander la communication des éléments spécifiques de la vente à l'adresse suivante : mairie@stpalaissurmer.fr

La date limite de remise des offres d'achat est fixée au vendredi 17 janvier 2020 à 12h.

Les offres devront être déposées, sous enveloppe cachetée, au service juridique : 1 avenue de Courlay 17420 Saint-Palais-sur-Mer.

l'action municipale / CULTURE ET ÉVÉNEMENTIEL



› Pour les plus jeunes

BÉBÉS LECTEURS « MINI TÉTHYS »

les **mardis 7 janvier, 4 février, 3 mars** à 9h30 et 10h30 dans la médiathèque.

De 3 mois à 3 ans, gratuit, réservation obligatoire.

« CHOCO-CONTES »

les **mercredis 8 janvier, 5 février, 4 mars** à 16h dans le hall du centre culturel.

EXPOSITION « LE MONDE DES MARIONNETTES » : OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

A partir du **2 janvier**, l'espace jeunesse de la médiathèque ouvre les inscriptions aux **enfants de 4 à 12 ans** qui souhaitent **participer à une exposition** qui se déroulera dans le hall du centre culturel du 9 avril au 2 mai. Le thème choisi est le **monde des marionnettes**. Acteurs de l'exposition, les jeunes sont invités à créer eux-mêmes leurs marionnettes.

Renseignements et inscriptions à la médiathèque. Contact : 05 46 23 96 70.

› Pour les adultes

« L'ART DE LIRE » Un sujet d'actualité, un roman pour en parler.

Les **mardis 7 janvier, 4 février, 3 mars** à 15h30 dans le hall du centre culturel.

Nouveau : retrouvez "L'art de lire" en podcast sur R@dio Saint-Palais !

LA NUIT DE LA LECTURE : SOIRÉE CONTES

Ouverte à tous les publics, cette manifestation nationale entend fêter la lecture et conforter les liens entre tous les acteurs du livre, en premier lieu bibliothécaires et libraires, mais aussi auteurs, éditeurs, conteurs, médiateurs de la lecture, etc.

Tous se mobilisent pour offrir, l'espace d'une soirée, des animations pour tous les publics : marathons de lecture, dictées, contes, invitations d'auteurs ou lectures spectacle.

A l'occasion de cette nouvelle édition placée sous le signe des partages, la médiathèque de Saint-Palais-sur-Mer organise une **soirée-contes**.

Quel genre littéraire favorise plus le partage que le conte, cet art oral qui se transmet, qui se donne de génération en génération pour que rien ne s'oublie de la magie et des pouvoirs réels de l'imaginaire ?

Samedi 18 janvier à 19h30, médiathèque, gratuit, renseignements au 05 46 23 96 70.

LE PRINTEMPS DES POÈTES

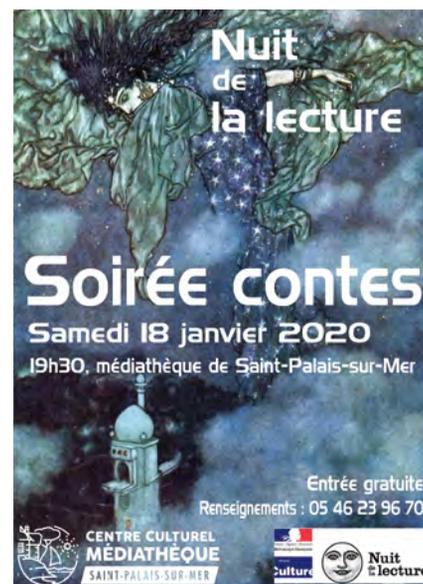
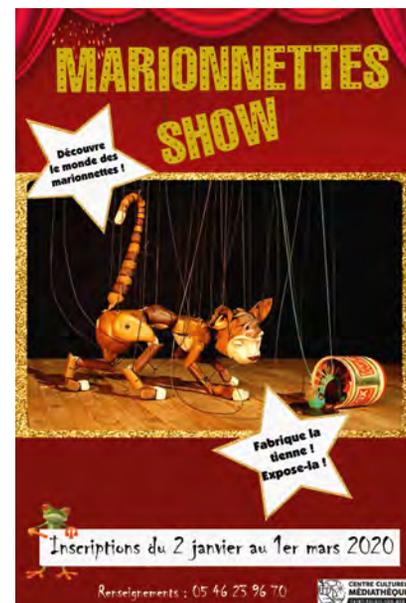
La médiathèque célèbre la poésie avec une semaine consacrée à Boris Vian.

L'anniversaire des 100 ans du poète, le 10 mars 2020, tombe en ouverture de cette **édition dédiée au courage**.

Pour Boris Vian, agitateur sur-vitaminé, le courage, c'était l'avant-garde, le courage d'innover et de bousculer les arts, la peinture, la musique, le théâtre, la littérature, la poésie...

Du 9 au 13 mars, médiathèque.

Programme détaillé sur mediatheque.stpalaisurmer.fr



*« Si les poètes étaient moins bêtes
Et s'ils étaient moins paresseux
Ils rendraient tout le monde heureux
Pour pouvoir s'occuper en paix
De leurs souffrances littéraires*

*Ils construiraient des maisons jaunes
Avec des grands jardins devant
Et des arbres pleins de zoiseaux »*
**(Boris Vian,
Si les poètes étaient moins bêtes)**





CONCERT DU NOUVEL AN

proposé par l'orchestre d'harmonie Royan/Saint-Palais sous la direction de Frédéric Chartier.

Samedi 18 janvier à 18h, salle des fêtes, entrée gratuite.



MERCREDI DU CENTRE CULTUREL SPÉCIAL DANSE

proposé par les élèves du conservatoire municipal de danse et leur professeure Christine Savignat.

Mercredi 29 janvier à 19h, auditorium du conservatoire, entrée gratuite.

CONCERT DES PROFESSEURS

du conservatoire municipal de musique.

En ce jour de Saint Valentin, les professeurs vous parleront d'amour et de romantisme.

Vendredi 14 février à 20h30, salle de spectacles Michel Legrand. Entrée 10 € / 5 € pour les moins de 12 ans.

ÉLECTROSESSION : PAYSAGES SONORES REMIXÉS

Au programme de cette 7^e édition : des émissions de radio, des carto-parties*, la désormais traditionnelle et attendue randonnée électro, des ateliers de DJing, de création sonore et d'interprétation électroacoustique et des concerts !

Durant cette semaine, chacun pourra créer, à travers une cartographie interactive du territoire, une performance électroacoustique permettant au public de s'immerger dans ce concept de paysage sonore. Les élèves se confronteront à l'interprétation instrumentale électroacoustique en utilisant des outils technologiques comme le smartphone ou des platines de DJing.

Pour l'occasion, **le pianiste, compositeur, DJ et producteur électro Guillaume Flamen** sera en résidence à Saint-Palais-sur-Mer pour partager son art et mener des ateliers de création et d'interprétation électroacoustiques autour de son concept PianoPlatines : *"La rencontre entre le piano préparé et les platines vinyles est une exploration sonore et physique sous forme de remixes, de mélanges de textures, d'illusions de provenance de sources sonores"*.

Du lundi 30 mars au vendredi 3 avril

Programme complet à découvrir prochainement sur conservatoire.stpalaissurmer.fr

* carto-partie : promenade urbaine visant à explorer un lieu d'un point de vue sonore, à l'enregistrer et le géo-localiser afin de produire une carte sonore de ce lieu.



R@DIO SAINT-PALAIS : UNE PROGRAMMATION ÉCLECTIQUE

R@dio Saint-Palais diffuse ses programmes en continu sur le site internet radio-saint-palais.fr

La grille hebdomadaire des programmes est composée de musiques et d'émissions, réparties en une centaine de cases horaires et **5 grandes thématiques : musique, découverte, à l'affiche, pédagogie et capsules d'art.**

Les musiques sont souvent originales, parfois inédites et parcourent tous les styles : de la chanson française en passant par l'électro, le jazz ou le classique. Certains artistes bien connus aujourd'hui ont été diffusés à l'antenne à leurs débuts, comme Claudio Capeo, Trois Cafés Gourmands ou Léonie. R@dio Saint-Palais joue donc avec succès la carte de la découverte de nouveaux talents.

La programmation comporte également une dizaine d'émissions, toutes produites à Saint-Palais et diffusées en direct ou en différé, puis disponibles ensuite sous forme de podcast (diffusion

pour baladeur) pour une écoute à la demande, comme par exemple :

- **Retour sur "L'art de lire"** : diffusion des meilleurs moments du thé littéraire "L'art de lire" (3^e dimanche du mois de 10h à 11h)
- **Divertimento** : un voyage musical, une histoire de la musique, animée par Philippe Grassiot (en direct le 2^e mardi de chaque mois à 17h, rediffusée le dimanche suivant à 10h)
- **Partiel** : la chronique électroacoustique (chaque jeudi à 19h, rediffusée chaque dimanche à 11h)
- **Le cartable** : l'émission des scolaires (chaque samedi à 11h)
- **L'Atelier** : une émission pour s'informer, par Chloé et Nicolas de l'atelier webradio du conservatoire (certains vendredis à 18h, rediffusé chaque dimanche à 13h)
- **Retransmission des MCC** "Mercredi du Centre Culturel" (en direct ou en rediffusion, chaque mercredi à 19h).



Vous souhaitez, vous aussi, découvrir l'univers de la radio, participer à la technique ou prendre le micro ?
Devenez bénévole ou suivez la formation de l'atelier webradio du conservatoire. N'hésitez pas à rejoindre l'équipe !

Retrouvez la grille des programmes sur www.stpalaisurmer.fr, page **R@dio Saint-Palais**.

Vous pouvez écouter R@dio Saint-Palais sur tablette, smartphone ou ordinateur via radio-saint-palais.fr

Contact : 05 46 23 56 85
radio@stpalaisurmer.fr

ZICOS DAYS

TOUS AU JUS !

SAINT-PALAIS-SUR-MER
VAUX-SUR-MER

ZICOS
DAYS

DU 31 JANVIER 2020 AU 08 FÉVRIER 2020

une semaine de concerts pour tous !
tousaujus.fr/zicosdays

l'action municipale / DÉLIBÉRATIONS

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



› SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

"Le chœur du violon" / subvention

Décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 200 € à l'association "Le chœur du violon".

Clubs de plage et parcs à bateaux / délégation de service public

Décide, à la majorité :

- › de se prononcer favorablement sur le principe de cette délégation de service public, comme suit :

Plage	Lot	Activité	Superficie	Durée	Redevances 2020
Nauzan (côté Saint-Palais)	n° 1	Parc à bateaux	100 m ²	6 ans (saisons 2020 à 2025)	5 € / m ²
Le Bureau	n° 1	Club de plage	300 m ²		18 € / m ²
	n° 2	Club de plage	380 m ²		18 € / m ²
	n° 3	Parc à bateaux	100 m ²		5 € / m ²

- › de confirmer sa délibération du 7 mai 2019 désignant les membres de la commission outre le maire, président, comme suit :

Titulaires :

BECKER Pierre
BONNIN Jean-Marc
PRIET Alain
VIDAL Philippe
GENITEAU Alain

Suppléants :

RIVET Danièle
HERVOIR Jean-Pierre
MIGNOT Françoise
GARNIER Jean-Louis
DEMONT Guy

Services techniques / création d'un poste d'agent de maîtrise dans le cadre de la promotion interne

Décide, à l'unanimité :

- › de créer un emploi permanent à temps complet de catégorie C d'agent de maîtrise territorial,
- › de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe (occupé par l'agent qui sera promu) lorsque l'agent aura été titularisé dans le nouveau grade.

Services techniques / création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité

Décide, à la majorité des voix exprimées (2 abstentions) :

- › de créer un emploi non permanent d'adjoint technique (maximum 12 mois sur 18 mois consécutifs),
- › que la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de catégorie C d'adjoint technique territorial.

› SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2019

Association « Cap sur Saint Palais » / subvention

Décide, à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « Cap sur Saint Palais » au titre de l'année 2019.

Budget principal 2019 / décision modificative n° 1

Décide, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions), d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal.

Local commercial n° 6 à La Grande Côte / rectificatif vente

Décide, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions) :

- › d'approuver la vente du local commercial n° 6 au lieu-dit « La Grande Côte », constitué d'un débarras de 47,80 m² d'une terrasse couverte de 50,10 m² et d'une terrasse non couverte de 12 m², à la SCI VANILLE 17 en cours d'immatriculation, dont le siège social est situé 6 rue du Lavoisier - 17600 Le Gua,

- › de dire que la cession à intervenir sera régularisée par acte notarié aux frais des futurs acquéreurs.

Immeuble « La Poste » rue de l'Océan / mise en vente

Décide, à l'unanimité, des voix exprimées (3 abstentions), d'accepter la mise en vente de l'immeuble cadastré AC 336, sis 5 rue de l'Océan, aux conditions susmentionnées.

l'action municipale / DÉLIBÉRATIONS

EPF / acceptation cessions terrains au 13 rue des Clématites et chemin du Temple au groupe Kefren

Décide, à l'unanimité :

- › de donner son accord sur la cession des parcelles cadastrées AP 104, 112, 113, 114 et 252 à intervenir entre l'EPF de Nouvelle-Aquitaine et le groupe Kefren en partenariat avec Immobilière atlantic aménagement dans le cadre de l'objectif de construction de logements sociaux poursuivi par la commune,
- › de demander à l'EPF de Nouvelle-Aquitaine de mettre en place toutes les conditions pour apporter les garanties assurant le respect des engagements pris par le groupe Kefren et Immobilière atlantic aménagement vis-à-vis de la commune de Saint-Palais-sur-Mer,
- › d'accepter par anticipation la rétrocession de la parcelle cadastrée AP 104 aménagée comme une voirie d'accès et la cession par la commune au groupe Kefren de la parcelle cadastrée AP 251 dans le cadre d'une négociation globale et qui seront régularisées par acte administratif ou notarié une fois les travaux achevés,

Chemin des Roses / plan d'alignement / procédure d'expropriation

Décide, à l'unanimité, de demander à Monsieur le préfet de la Charente-Maritime l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire pour cessibilité des immeubles cadastrés AM 60p et AM 78p afin de permettre leur intégration au domaine public communal et de réaliser des travaux d'amélioration du chemin des Roses et, à l'issue des enquêtes, le prononcé d'une déclaration d'utilité publique et d'un arrêté de cessibilité.

Rue des Myosotis / régularisation alignement / acquisition de la parcelle AN 452

Décide, à l'unanimité :

- › d'autoriser l'acquisition par la commune de la parcelle AN 452 d'une superficie de 105 m² au prix de 3 000 €,
- › de dire que le transfert de propriété sera régularisé par acte notarié dans le cadre de l'aliénation de la parcelle AN 451 par l'EPF de Nouvelle-Aquitaine,

- › de dire que la parcelle AN 452 sera par la suite intégrée au domaine public communal.

Avenue de Bernezac / régularisation alignement / acquisition des parcelles AK 1163 et 1164

Décide, à l'unanimité :

- › d'autoriser l'acquisition par la commune des parcelles AK 1163 d'une superficie de 17 m² et AK 1164 d'une superficie de 30 m² au prix de 1 880 € (mille huit cent quatre-vingt euro),
- › de dire que le transfert de propriété sera régularisé par acte administratif dressé par les services de la commune,
- › de dire que les parcelles AK 1163 et AK 1164 seront intégrées au domaine public communal.

Rue des Noisetiers / régularisation alignement / acquisition des parcelles AO 681 et 684

Décide, à l'unanimité :

- d'autoriser l'acquisition par la commune
- › des parcelles AO 681 d'une superficie de 3 m² et AO 684 d'une superficie de 93 m² au prix de 2 880 €,
 - › de dire que le transfert de propriété sera régularisé par acte administratif dressé par les services de la commune,

- › de dire que les parcelles AO 681 et AO 684 seront intégrées au domaine public communal.

Lotissement « Le clos de la Brunette » / rétrocession des voies et espaces communs

Décide, à l'unanimité :

- › d'approuver la cession gracieuse à la commune de la parcelle cadastrée AM 682 représentant la voirie et les espaces communs du lotissement « Le clos de la Brunette »,
- › de dire que l'acte à intervenir entre les propriétaires du lotissement « Le clos de la Brunette » et la commune sera établi par Maître Thierry Gilbert, notaire associé à Royan (17200), aux frais des demandeurs,
- › de se prononcer favorablement à l'intégration de la parcelle cadastrée AM 682 dans le domaine public communal dès constatation du transfert de propriété au nom de la commune.

Avenue Edith Piaf / dénomination et numérotation

Décide, à l'unanimité de nommer la voie interne desservant l'ensemble immobilier situé entre l'avenue Charles de Gaulle et la rue Claude Nougaro « avenue Edith Piaf » et la numérote du n°1 au n°5.

Impasse de la Ganipote / dénomination

Décide, à l'unanimité, de nommer la voie privée communale ouvert à la circulation publique et aménagée en impasse, reliant l'avenue de la Ganipote au lac, « impasse de la Ganipote ».

Service restauration scolaire / création de poste / modification du tableau des emplois

Décide, à l'unanimité, de créer, à compter du 1^{er} janvier 2020, un poste de catégorie C de la filière technique à temps complet de gestionnaire cuisinier du restaurant scolaire ouvert aux grades d'agent de maîtrise et d'adjoint technique principal de 1^{re} classe. Ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

CARA / modification des statuts

Décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de modification statutaire, conformément aux prescriptions du CGCT et exécutoires à compter du 1^{er} janvier 2020 en ajoutant en compétences obligatoires :

- › assainissement des eaux usées
- › eau
- › gestion des eaux pluviales urbaines

CARA / rapport d'activités 2018

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2018 de la communauté d'agglomération Royan Atlantique.

Syndicat des eaux / rapport annuel 2018 du service d'eau potable

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2018 du syndicat des eaux de la Charente-Maritime.

grand angle / ZOOM SUR

L'ARBRE, AU CŒUR DE L'IDENTITÉ SAINT-PALAIISIENNE

Qu'il soit tordu ou droit, grand ou petit, en forêt ou isolé... l'arbre occupe une place à part dans la construction et le quotidien de notre commune. Focus sur un acteur bien enraciné.



© Markus Fauvelle

grand angle / ZOOM SUR

L'ARBRE, AU CŒUR
DE L'IDENTITÉ SAINT-PALAIISIENNE

Les arbres, à l'origine de la naissance de notre station balnéaire !

Retour au **XVIII^e siècle** : **les sables envahissent progressivement le bord de la côte** sur l'ensemble de la presqu'île d'Arvert. Cette avancée, provoquée par des causes naturelles mais rendue possible par le déboisement excessif exercé par l'homme, rend stérile toute activité humaine et agricole. Sans agriculture ni activité portuaire, l'activité économique décline jusqu'à l'extinction...

Heureusement, dans les années 1820, les autorités décidèrent de lancer un système général de fixation et de mise en valeur des dunes par la **création de bois de pins maritimes**. Cela créa une barrière naturelle et les pins reconquirent peu à peu les dunes. « *Saint-Palais s'orne dorénavant de son écrin vert* » écrira Stéphane Magrenon, historien, dans un ouvrage consacré à la naissance de la commune*.

Fort de ce nouveau paysage entre mer et forêt et associé à l'essor de la mode des bains de mer, **Saint-Palais commença à devenir la station balnéaire que nous connaissons aujourd'hui**. La villa « Les Sapins », dont le nom n'avait rien d'un hasard et construite en 1861, est considérée comme la première résidence secondaire, naissance de la villégiature au Bureau.

En 2019, les espaces naturels occupent 64% de la superficie de la commune dont **52% pour la forêt** (Combots d'Ansoine et la forêt domaniale de La Coubre).



La protection des arbres et boisements : espaces boisés classés

Certains arbres et boisements sont aujourd'hui soumis à des régimes de protection établies dans différents articles du code de l'urbanisme et du code forestier.

La forêt des Combots d'Ansoine et la forêt domaniale de La Coubre sont aujourd'hui **classées en espaces boisés classés (EBC)** dans le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. Ce classement en EBC interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

La législation a évolué au cours du temps. Le texte qui, à l'origine, permettait seulement de protéger une surface boisée, autorise aujourd'hui de protéger un parc, une haie, un alignement et même un arbre isolé.

D'autres espaces boisés, situés pour certains en centre-ville, font également partis de cette classification : il s'agit d'espaces délimités et emblématiques, à l'instar de la **promenade forestière de Trez-la-chasse** (entre l'avenue de Pontailiac et le quartier de Bernezac).

En centre-ville, que ce soit sur le domaine public comme chez les particuliers, les nombreux pins maritimes, parasols, chênes verts et autres résineux les plus remarquables sont recensés dans le PLU au titre d'« **arbres d'intérêt protégé** », comme par exemple le catalpa situé place de l'Océan.

A NOTER : tout litige de voisinage, lié à un défaut d'entretien par exemple, est du ressort du **droit privé**. Vous pouvez saisir le conciliateur de justice : centre communal d'action sociale - Espace Pelletan - 61 bis rue Paul Doumer - 17200 ROYAN. Contact : 06 34 78 67 00 ou pointaccesdroit@ccasroyan.fr



Vue aérienne du centre-ville actuel,
entre mer et forêt

* extrait du livre « Histoire de Saint-Palais-sur-Mer
Naissance d'une station balnéaire (1826-1939) », de Stéphane Magrenon.

L'entretien des arbres par le personnel communal

Le patrimoine végétal entretenu par la commune, c'est :

- 850 arbres d'alignement variés (platanes, tilleuls, Lagerstromia, Pirus, liquidambar...)
- 2 270 mètres linéaires de haies
- 10 500 m² de massifs arbustifs
- 500 m² de massifs fleuris

Elagage, broyage, traitement contre les maladies, abattages préventifs ou curatifs, compostage... l'équipe des espaces verts rattachée à la direction des services techniques est quotidiennement employée à entretenir le patrimoine végétal de la commune.

Chaque année, un diagnostic sanitaire des arbres de la commune (une centaine) est réalisé.

Lagunage réalisé en
septembre 2019 dans le
quartier de Bernezac



L'arboretum : un atout supplémentaire pour le parc Raymond Vignes

Depuis le 20 septembre 2019, le parc Raymond Vignes s'est enrichi d'un parcours pédagogique présentant les différents arbres situés tout au long de la promenade. Ce lieu riche d'une biodiversité susceptible d'attiser toutes les curiosités et d'attirer de nombreux promeneurs se prêtait parfaitement à la mise en place d'un arboretum. La section « découverte patrimoniale » du Syndicat d'initiative a lancé le projet en collaboration avec « OBIOS-Objectifs Biodiversités », association pour la conservation de la biodiversité. **Ce sont ainsi plus de trente-cinq espèces d'arbres ou d'arbustes qui ont été recensées et étiquetées.**

Le plan ci-dessous est disponible en mairie : vous pourrez l'emporter avec vous lors de vos promenades ; il vous permettra des découvertes renouvelées au gré des saisons.

Le travail du Syndicat d'initiative se poursuivra et donnera lieu à la mise en place de **deux tableaux illustrés** récapitulant d'une part les plantes lacustres à rôle épurateur dans ce milieu aquatique fragile et d'autre part la végétation du plateau et des falaises.

Enfin, au printemps, sera organisée une **sortie découverte** inaugurale à laquelle le public sera chaleureusement convié.



grand angle / RÉTROSPECTIVE



Vintage Ouest Riderz festival. Esplanade du Concié, 21 et 22 septembre.

18



42^e rallye « Dunes et Marais ». Présentation des véhicules et des équipages. Place de l'Océan, 4 octobre.



Cérémonie des maisons et jardins fleuris. Réception en mairie, 10 octobre.



Concert de rentrée des chœurs avec la participation des chœurs du CMDA (centre de danse et de musique ancienne). Église, 11 octobre.



Web radio : journée spéciale « Rentrée du centre culturel ». 4 émissions diffusées en direct sur radio-saint-palais.fr, en présence des élèves de l'école Lucien Robin. Auditorium du centre culturel, 15 octobre.



« Les contes de l'effroyable clocher » proposés aux 5-12 ans par la compagnie Coyote minute ont rassemblé plus de 400 personnes. Vieux clocher, du 24 au 29 octobre.



Cérémonie de l'armistice de la guerre 1914-1918. Monument aux morts de Courlay, 11 novembre.



2020, ANNÉE ÉLECTORALE

Les dates des élections municipales sont fixées au **dimanche 15 mars** pour le premier tour et au **dimanche 22 mars** pour le second.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

La campagne électorale est ouverte le lundi 2 mars 2020 à zéro heure et prend fin la veille du scrutin soit le samedi 14 mars 2020 à minuit.

En cas de second tour, elle est ouverte le lundi 16 mars 2020 à zéro heure et prend fin la veille du scrutin soit le samedi 21 mars 2020 à minuit.

UN BULLETIN, DEUX LISTES

Sur un même bulletin :

- la liste des **candidats aux élections municipales**
- la liste des candidats aux sièges de **conseillers communautaires**. Les candidats aux sièges de conseiller communautaire figureront dans l'ordre de présentation dans lequel ils apparaissent sur la liste des candidats au conseil municipal.

QUI SONT LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ?

Les conseillers communautaires sont les représentants des communes au sein des organes délibérants des groupements intercommunaux dont elles sont membres. Le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire est déterminé par les communes. Les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux. La ville de Saint-Palais-sur-Mer fait partie de **la communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA)**.

ATTENTION AUX BULLETINS NULS !

« L'adjonction, la suppression de noms ou la modification de l'ordre de présentation des candidats n'est pas possible et entraîne la nullité du bulletin ». Autrement dit : tout bulletin portant une mention manuscrite ou sur lequel un ou plusieurs noms sont rayés sera déclaré nul.

Quand bien même un seul nom serait rayé sur une des deux listes, le bulletin sera considéré comme non valable à la fois pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires.

LE VOTE BLANC EST-IL PRIS EN COMPTE LORS DE CETTE ÉLECTION ?

Oui. Depuis la loi de 2014, les votes blancs sont décomptés et annexés au procès-verbal lors des élections.

COMBIEN DE CONSEILLERS À ÉLIRE À SAINT-PALAIS-SUR-MER ?

27 conseillers municipaux
3 délégués communautaires

RAPPEL IMPORTANT

Une pièce justificative d'identité doit impérativement être présentée au bureau de vote.

SCRUTIN

L'élection des conseillers municipaux (on parle de **scrutin de liste**) a lieu au **suffrage universel direct**. Le conseil municipal élit ensuite le maire de la commune. L'organisation du scrutin varie en fonction de la taille de la commune.

Pour les communes de plus de 1000 habitants, les candidats peuvent également être élus dès le premier tour en cas de majorité absolue. Si aucun candidat ne parvient à l'obtenir, un second tour est organisé.

Il n'est pas possible de modifier l'ordre de présentation des listes au moment du vote. Si une liste a obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés, elle peut se maintenir au second tour. Les candidats d'une liste qui obtient au moins 5 % sans pouvoir se maintenir peuvent rejoindre une autre liste.

Une dose de proportionnelle est insérée dans le scrutin. Ainsi, la moitié des sièges est attribuée à la liste ayant réuni le plus de voix. Les sièges restants sont proportionnellement répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix.

LA PARITÉ FEMMES-HOMMES DOIT-ELLE ÊTRE RESPECTÉE ?

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, **les listes doivent être constituées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance entre un homme et une femme.**

LE TOUR DE FRANCE À SAINT-PALAIS-SUR-MER !

EN 2020, LE TOUR DE FRANCE FAIT ÉTAPE EN CHARENTE-MARITIME

C'est officiel ! La candidature de notre département a été retenue pour le Tour de France 2020.

La Charente-Maritime accueillera une journée de repos le 6 juillet, une étape « L'Échappée Maritime » d'île en île, **le 7 juillet** (de l'Île d'Oléron à l'Île de Ré en passant par le pays royannais) et un départ de Châtelailon-Plage vers Poitiers le 8 juillet.

L'étape du 7 juillet propose donc 170 km de course au cœur d'un magnifique patrimoine « nature et culture » et **passera à Saint-Palais-sur-Mer en provenance de la Palmyre (D25, avenue de la Grande Côte, avenue de la République).**

APPEL À PROJETS... À VOTRE TOUR !

Un appel à projets est lancé par le département pour faire vivre l'image de la Charente-Maritime et du cyclisme à l'occasion du Tour de France 2020.

VOUS AVEZ UNE IDÉE DE PROJET EN RAPPORT AVEC LE TOUR DE FRANCE, LA CHARENTE-MARITIME ET LE VÉLO ?

Le département lance un appel à projets afin que vous puissiez être associés au Tour de France 2020 en réalisant un projet faisant la promotion de la Charente-Maritime et du vélo. Le département vous offre la possibilité d'un soutien financier dans la mise en œuvre de votre idée. N'hésitez pas à participer, c'est votre tour..



POUR QUI ?

L'appel à projets permet à tous les collectifs de soumettre une initiative fédératrice autour de la Charente-Maritime et du vélo. Chaque projet d'animation doit être collectif et impliquer un minimum de 2 personnes :

- › Communes
- › Associations
- › Comités des fêtes
- › Établissements scolaires
- › Établissements médico-sociaux
- › Établissements culturels
- › Bibliothèques



Pour participer à l'appel à projets, **téléchargez et complétez le dossier de candidature sur le site internet** : <https://la.charente-maritime.fr/informations-officielles/appels-projets>.

Réception des dossiers **jusqu'au 31 mai 2020**.

Plus d'infos : guichetunique@charente-maritime.fr

La ville de Saint-Palais-sur-Mer propose à tous les porteurs de projets saint-palaisiens qui le souhaitent de centraliser et de mutualiser les initiatives.

Vous pouvez ainsi transmettre votre projet à communication@stpalaisurmer.fr

STOP AUX ARNAQUES

Message des polices nationales et municipales, à caractère préventif.

Rappel des principales règles et mesures à suivre :

NON MERCI, PAS D'ESCROQUERIE ICI

De manière générale, **ne laissez entrer aucun inconnu dans votre propriété** au-delà de votre portail. Ne recevez pas les démarcheurs seuls ou sans prévenir un proche.

Si la personne insiste et ne quitte pas les lieux immédiatement, faites le 17.

DITES NON AUX DÉMARCHEURS OU ENTREPRISES PEU SCRUPULEUSES.

La mairie ne mandate jamais d'entreprises.

Ne demandez pas de devis, ne prenez pas de carte de visite.

N'engagez pas la conversation, dites tout simplement non.

N'allez pas à leur rencontre, restez chez vous et refermez votre porte à clé et n'hésitez pas à informer immédiatement les services de police.

Il n'est jamais trop tard : si vous avez signé un devis, pris un rendez-vous ou réglé une facture, parlez-en à un proche et appelez les services de police.

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Dites non et raccrochez.

Lors d'un appel téléphonique d'un inconnu ou d'une société, **ne donnez jamais de renseignements personnels.**

Raccrochez et **n'acceptez pas de rendez-vous** à votre domicile.



Si un de vos proches ou vous-même avez donné rendez-vous à une entreprise, signalez-le à la police nationale ou la police municipale de votre commune. Ne la recevez pas seul.

La mairie ne demande jamais à des entreprises de venir à votre domicile ou de faire des enquêtes. Elle ne leur demande **jamais** des diagnostics pour votre habitation (termites, nuisibles, isolation...).

Et rappelez-vous, il n'est jamais trop tard pour annuler ou changer d'avis, même si vous vous êtes déjà engagé au téléphone ou par écrit. Les escroqueries sont punies par la loi. **Vous êtes la victime, des textes vous protègent.**

QUELQU'UN SE PRÉSENTE À VOTRE DOMICILE

Quel que soit le prétexte, ne laissez entrer personne.

Même si vous aviez pris rendez-vous, vous devez refuser que les personnes franchissent votre portail.

Même pour un verre d'eau ou des toilettes, rappelez-vous qu'il y a des points d'eau et des toilettes publiques un peu partout dans votre commune. Alors ne culpabilisez pas, dites non.

Restez vigilant lorsque vous retirez de l'argent.

Ne vous laissez pas distraire.

Ne parlez à personne, ne répondez à personne et en cas de doute annulez votre transaction et recommencez ou revenez plus tard.

MAILS TROP ALLÉCHANTS ET INTRIGANTS

Vous êtes face à une arnaque.

N'ouvrez pas les mails qui vous semblent anormaux ou surprenants.

Si un organisme d'Etat ou un ami a besoin de renseignements bancaires ou de votre aide, cela ne se fera jamais par mail.

Ne répondez pas et effacez sans ouvrir les mails. Une demande d'un inconnu n'est jamais anodine.

Numéros utiles

Police nationale : 17

Police municipale
de Saint-Palais-sur-Mer :
06 07 97 09 25

Opposition carte bancaire :
0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 683 208

3 pages de programmation à Saint-Palais-sur-Mer
et les dates des animations phares à Vaux-sur-Mer.

JANVIER

DIMANCHE 5

11h30 : cérémonie à la mémoire des aviateurs alliés morts à Saint-Palais-sur-Mer le 5 janvier 1945. Cimetière de Courlay. La cérémonie sera précédée à 11h par un office religieux œcuménique à la Chapelle des aviateurs du Platin.

MARDI 7

15h30 : L'art de lire. Un sujet d'actualité, un roman pour en parler. Renseignements au 05 46 23 96 70. Hall du centre culturel Boris Vian. Entrée gratuite.
18h : vœux du maire à la population. Salle des fêtes.

MERCREDI 8

16h : Choco contes. Hall du centre culturel. Animation gratuite. Réservation au 05 46 23 96 70.

SAMEDI 18

18h : concert du nouvel an proposé par l'orchestre d'harmonie Royan/Saint-Palais sous la direction de Frédéric Chartier. Salle des fêtes, entrée gratuite.
19h30 : « La Nuit de la lecture » : soirée contes. Médiathèque, gratuit, renseignements au 05 46 23 96 70. Plus d'informations page 10.

MERCREDI 29

19h : mercredis du centre culturel spécial danse. Auditorium du centre culturel Boris Vian. Entrée gratuite. Renseignements au 05 46 23 49 26.

VENREDI 31

Ouverture de la saison culturelle 2020 à la nouvelle salle de spectacle Michel Legrand, 13 rue du Logis Vert.

20h30 : concert jazz Jean-Marc Montaut quartet « Drive In ». Un hommage décalé et tout en subtilité au répertoire de Michel Legrand et à ses musiques de films. Salle Michel Legrand. Entrée 18 € / 15 € pour les étudiants / 5 € pour les moins de 12 ans. Renseignements au 05 46 23 56 85.



23 ●

© Patrick Fischer

> Vaux-sur-Mer

VENREDI 10

18h30 : ciné-conférence "La Chine, un pays de contrastes" par Daniel Grené. Salle Equinoxe. Gratuit.

VENREDI 24

21h : Jazz in Vaux avec Aurélie & Vérioca + Cristobal. Entrée 18 €. Salle Equinoxe. Réservations sur www.vauxsurmer.festik.net et accueil de la mairie.

VENREDI 31

21h : Zicos days. Concert de sortie de résidence du groupe « Radio Kaizman » (groove, funk, hip-hop). Salle Equinoxe. Gratuit.

FÉVRIER

DU 31 JANVIER AU 8 FÉVRIER

« Les Zicos days ».

Festival de musiques actuelles.

Un évènement Vaux / St-Palais

organisé en partenariat avec

l'association Tous au jus.

Renseignements www.tousaujus.fr

MARDI 4

15h30 : **L'art de lire**. Un sujet

d'actualité, un roman pour en parler.

Renseignements au 05 46 23 96 70.

Hall du centre culturel Boris Vian.

Entrée gratuite.

20h : **soirée cinéma**. Projection du film

"Kurt Cobain - About a son". Cinéma

Le Surf. Tarif spécial Zicos days 5 €/2 €

pour les adhérents à l'association.

MERCREDI 5

16h : **Choco contes**. Hall du centre

culturel. Animation gratuite.

Réservation au 05 46 23 96 70.

SAMEDI 8

20h à minuit : **Zicos Party**.

Musiciens amateurs et professionnels

forment des groupes pour l'occasion

et interprètent des standards de la

musique des années 60 à nos jours.

Salle des fêtes. Entrée 5 €. Gratuit

avant 20h et aux moins de 18 ans

(d'autres conditions de gratuité à

retrouver sur le site www.tousaujus.fr).

Boissons et petite restauration sur

place.



VENREDI 14

20h30 : **concert des professeurs** du conservatoire municipal de musique spécial Saint-Valentin sur le thème de l'amour et du romantisme. Salle Michel Legrand, 13 rue du Logis Vert. Entrée 10 € / 5 € pour les moins de 12 ans.

DIMANCHE 23

12h : **repas des aînés**. Salle des fêtes. Sur réservation. Bulletin d'inscription page 7.

DU 26 FÉVRIER AU 4 MARS

« **Les contes des frères de la côte** » au Vieux clocher, rue de l'Église.

Le clocher abrite de nombreuses

légendes que les frères de la côte vont vous conter.

Horaires : 15h-16h pour les 5-10 ans /

16h-17h pour les 8-12 ans

Tarif : 3 € par personne

Programme :

Mercredi 26 février : pirates et corsaires

Jeudi 27 : pirates et sirènes

Vendredi 28 : flibustiers

Mardi 3 mars : pirates et princesses

Mercredi 4 : frères de la côte

Renseignement et réservations au

05 46 90 45 56 / Facebook compagnie

coyote minute

24



> Vaux-sur-Mer

VENREDI 21

21h : **Jazz in Vaux avec François Laudet Quintet**. Salle Equinoxe. Entrée 18 €.

Réservations sur

www.vauxsurmer.festik.net et

accueil de la mairie.

VENREDI 28

18h30 : **conférence** (sur les alternatives au plastique – à confirmer). Salle Equinoxe. Gratuit.

MARS

MARDI 3

15h30 : L'art de lire. Un sujet d'actualité, un roman pour en parler. Renseignements au 05 46 23 96 70. Hall du centre culturel Boris Vian. Entrée gratuite.

MERCREDI 4

16h : Choco contes. Hall du centre culturel. Animation gratuite. Réservation au 05 46 23 96 70.

VENDREDI 6

21h : concert du groupe Mystèretrio Quartet qui joue pour la 1^{re} fois son nouvel album, dans le cadre de *Jazz in Vaux* hors les murs. Un swing actuel qui s'affranchit des codes, un jazz débridé empreint de lyrisme, dynamique et inventif. Salle Michel Legrand. Tarif 18 € / 5 € pour les étudiants / 5 € pour les moins de 12 ans. Renseignements au 05 46 23 56 85.

DU 9 AU 13

« **Printemps des poètes** » La médiathèque célèbre la poésie avec une semaine consacrée à Boris Vian. Agenda détaillé sur mediatheque.stpalaisurmer.fr

MARDI 10

15h à 17h : memory quiz. Grand jeu de culture générale ouvert à tous. Animation proposée par l'atelier mémoire. Salle des fêtes. Equipes de 6 personnes. Inscriptions avant le 3 mars (nombre d'équipes limité) auprès du CCAS au 05 46 23 56 53.

DU 30 MARS AU 3 AVRIL

Electrosession : paysages sonores remixés
Émissions de radio, carto-parties, randonnée électro, ateliers de DJing, de création sonore et d'interprétation électroacoustique et concerts ! Programme complet sur conservatoire.stpalaisurmer.fr
Plus d'informations page 11.

> Vaux-sur-Mer

DIMANCHE 1^{er}

17h : concert d'Emmanuel Rossfelder et Nicolas Dautricourt. Salle Equinoxe. Entrée 12 € (gratuit - 10 ans).

MERCREDI 11

15h30 : Printemps des Poètes. Spectacle jeune public. Salle Equinoxe. Gratuit.

JEUDI 19

9h30 : cérémonie de commémoration en souvenir des victimes de la guerre d'Algérie. Place François Courtot puis monument aux morts place de l'Église.

VENDREDI 27

18h30 : conférence (sur la Maison Pierre Loti - à confirmer). Salle Equinoxe. Gratuit.



**VENDREDI 6
CONCERT DU GROUPE
MYSTÈRETRIO QUARTET**



COURLAY – LE FOURCHAUD

RÉSUMÉ DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2019

Réunion en présence de Fabienne Labarrière, 1^{re} adjointe, Alain Priet et Fabrice Sire, conseillers municipaux référents. Monsieur le Maire est excusé.

RUE DES THUYAS

Revoir la signalétique au sol de la piste cyclable au niveau de la rue des Ormeaux avec un « tourne à gauche » et un « tourne à droite » pour indiquer les itinéraires.

A étudier, la faisabilité à terme d'un double sens vélo afin de faciliter l'accès et le départ de la salle omnisports. L'ensemble de la signalisation vélo doit être revue par la CARA sur toute l'agglomération en 2020. **A suivre...**

Créer un passage piéton au niveau de la rue, au rond-point de Courlay.

AVENUE DE LA GANIPOTE / RUE DES EGLANTIERS

Inverser le « cédez le passage » au croisement de la rue des Eglantiers et de l'avenue de la Ganipote sur l'avenue de la Ganipote pour ralentir les véhicules. **En attente de l'avis de la police municipale.**

AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA SOURCE

Un premier tronçon de trottoir est réalisé. Son prolongement jusqu'au feu tricolore est prévu pour 2019/2020. Le plan est affiché en mairie.



RUES CAMILLE ANDRÉ ET TERRES DE MA MÈRE

Passage piéton à la sortie rue Camille André / rue des Châtaigniers réalisé. Accumulation récurrente des eaux de pluie au 4 rue Camille André. **FAIT.**

La contre pente de la voirie au fond de la rue Camille André est au programme courant 2019 en collaboration avec EUROVIA. **FAIT.** Prévoir support et pancarte de la rue Terres de ma mère face au n°19 et mise en place d'un support de plaque face au n°1. **FAIT.**

RUE CAMILLE GUILLOT

La réfection du chemin communal assurant la liaison avec l'avenue Charles de Gaulle est souhaitée pour assurer le cheminement des piétons (environ 45 m²). **En attente travaux.**

STATION D'ÉPURATION

Contacts permanents avec la CER pour améliorer la situation avec la participation des riverains. Pour un meilleur suivi, il est demandé une réunion entre la CARA, la CER, la mairie et une délégation de riverains.

RUE DES NOISETIERS / RUE DES AULNES

La pose d'un miroir à l'angle est demandée. **En attente de décision.**

BOULANGERIE FOUILLÉ

Demande l'ajout d'éclairage public à l'entrée. **FAIT.**

CHEMIN DES GLYCINES / RUE DES CHÂTAIGNIERS

Prévoir un « cédez le passage » chemin des Glycines. **En attente de l'avis de la police municipale.**

Demandes récentes

ALLÉE DES CHÂTAIGNIERS

Demande d'un miroir pour sécuriser la sortie de l'allée.

PLACE CAMILLE GUILLOT

Place carrée trop importante qui gêne la circulation et empêche le stationnement. Il est demandé sa modification en concertation avec les riverains.

IMPASSE EN FACE DE LA BOULANGERIE DE L'AVENUE DE VERDUN

Demande d'un miroir pour sécuriser la sortie des véhicules.

AVENUE DE VERDUN

Vitesse excessive et circulation des poids lourds malgré l'interdiction des plus de 3,5 tonnes. Remplacer la ligne discontinue par une ligne de dissuasion et une ligne continue au niveau des ralentisseurs. Demande d'amélioration de la signalétique médiane au niveau du cimetière.

RUE DES FOUGÈRES

La demande de réfection de la rue sera analysée en 2020.

RUE DES AMANDIERS

Où en est la pose d'un éclairage supplémentaire confirmé par courrier de la mairie en date du 26 juin 2017 ? Prévoir la pose d'un panneau directionnel obligatoire vers la droite (B21-1) au niveau du n°9 de la rue des Amandiers.

*Les délégués,
Alain Carré - carremail@free.fr
Alain Dubost
alaindubost9517@gmail.com*



CENTRE-VILLE



RÉSUMÉ DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2019

Claude Baudin, maire, Isabelle Prud'homme, adjointe, Jean-Louis Garnier, conseiller, et environ 35 habitants du quartier ont été remerciés de leur présence.

ORDRE DU JOUR

- › Informations sur la ville et le quartier (vie et animations).
- › Réponses aux questions posées lors de la réunion du 9 octobre 2018 (annexe 1*).
- › Suggestions des participants pour soumettre à la municipalité les améliorations ou modifications à apporter pour le bien-être du quartier (annexe 2*).

POINT SUR L'ACTIVITÉ COMMUNALE,

notamment lors de la période estivale.

Pour le plus grand plaisir des Saint-Palaisiens et des vacanciers, la municipalité a réalisé des animations tout au long de l'été.

POINTS SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS, EN COURS OU PROGRAMMÉS

- › Poursuite des travaux du complexe municipal " Le SPOT " qui devraient s'achever d'ici la fin de l'année (retard pris par les entreprises) ;
- › Réfection des courts de tennis ;
- › Réfection des allées au parc Raymond Vignes ;
- › En octobre, début des travaux du réseau d'assainissement place de l'océan et promenade de Steiβlingen par la CARA, puis réfection du sol en béton désactivé par la municipalité ;
- › En novembre, début des travaux avenue de la Source (aménagement piste cyclable, éclairage, trottoirs et reprise de la voirie).

*Les annexes 1 et 2 sont en ligne sur le site de la ville www.stpalaisurmer.fr

*Les délégués
P. Besnard
et J-L. Martinet*



JUMELAGE

UN COMITÉ ACTIF

L'AFAPE (Acteurs franco-allemands pour l'Europe) a réuni **les comités de jumelage de Poitou-Charentes** pour une kermesse, le 12 octobre à côté de Niort. Chaque comité y tenait un atelier. Celui de Saint-Palais-sur-Mer proposait la confection de lanternes, comme celles réalisées par les enfants du club junior chaque année pour la Saint-Martin.

Après un buffet offert par le consulat allemand de Bordeaux, nous avons ouvert notre atelier. Mme la Vice-consule, qui présidait la journée, est repartie avec une lanterne. Mais la surprise est venue du stand voisin du nôtre : les élèves d'un collège accompagnés de leur professeur d'allemand organisaient une tombola pour financer un voyage : ce collège était celui de... Saujon ! Il existait donc, pas loin de Saint-Palais, un autre club junior ! Nous avons proposé aux collégiens de fabriquer des lanternes et l'invitation fut lancée pour qu'ils nous rejoignent lors de notre traditionnelle fête des lanternes.

28 ● **Le club junior** du comité de jumelage a repris ses activités le 25 septembre dernier. 13 enfants y sont inscrits (9 élèves de CM1 et 4 de CM2). Chaque mercredi matin, ils se réunissent avec Jean-Marie Gauthier pour une sensibilisation à la langue et à la culture allemandes.

Vendredi 15 novembre a eu lieu **la fête des lanternes**. La déambulation dans les rues de Saint-Palais commença dans les jardins de la mairie, puis sur la promenade de Steißlingen pour se terminer à la salle des fêtes autour d'un apéritif dînatoire préparé par les membres du jumelage. Sept collégiens de Saujon et leur professeure d'allemand, Mme Benkeritat, étaient présents, répondant ainsi à notre invitation.

*Le responsable du club junior,
Jean-Marie Gauthier*



*Les élèves du club franco-allemand
sur la promenade de Steißlingen*

CRESCENDO

LA FAMILLE CRESCENDO EST EN DEUIL

Nous venons de perdre l'âme du festival, celui qui a donné son image à ce dernier. Les travaux de JaC, comme l'appelaient ses amis, ont fait le tour de la planète et ont permis de faire de Saint-Palais-sur-Mer la capitale européenne des musiques progressives.

JaC, c'était avant tout un passionné de cinéma et de musiques de films. Un « touche-à-tout » avec un don inné pour le dessin. Sa première affiche voit le jour en 1999 et depuis ce ne sont pas moins de 17 affiches, toutes plus talentueuses les unes que les autres, qu'il avait créées.

JaC a grandi à Saint-Palais-sur-Mer et il n'était pas rare de le voir déambuler avec une caméra à la main. Son empreinte a marqué à jamais le festival et il est difficilement concevable de se dire que nous n'aurons plus l'occasion de découvrir une nouvelle œuvre pour illustrer notre passion.

JaC nous laisse entre les mains l'affiche de 2020. Il avait eu le temps de la concevoir durant l'année 2019. Cette affiche aura un goût amer, celle de se dire que c'est la dernière.

A jamais tu seras parmi nous car sans toi, nous n'aurions jamais eu cette notoriété internationale. Nous te devons tant.

L'équipe du Crescendo

*Montage de plusieurs affiches
et inédits de JaC*



DUNES ET MARAIS



Présentation des véhicules au public sur la place de l'Océan, le 4 octobre

42 ANNÉES DE PASSION

Quarante-deuxième du nom, le rallye Dunes et marais, huitième épreuve du championnat de France des rallyes tout-terrain, s'est déroulé en pays royannais **du 4 au 6 octobre**. Avec **148 équipages** engagés dans la compétition, cette manifestation réunit le plus gros plateau du championnat et accueille le plus grand nombre de participants depuis la création de l'épreuve qui fait partie intégrante de l'histoire du sport royannais.

A l'origine, « un club des 5 » composé de Claude-Alain Brégeaud (aujourd'hui disparu), Jean-Louis Donguy, Henri Michel surnommé « Poussons », Claude Baudin et Jacky Herbert (co-président de l'Écurie et toujours aux manettes de l'organisation).

Sous la bannière de l'A.S.A. Augias, l'Écurie Côte de Beauté est créée

en 1972 avec son siège social à la mairie de Saint-Palais-sur-Mer. **Le 1^{er} rallye Dunes et Marais voit le jour en 1977** à Royan, Saint-Palais et dans la Presqu'île d'Arvert et reçoit, dès sa création, le label « Championnat de France ».

Jacky Herbert comme Claude Baudin se rappellent les balbutiements du premier rallye qui, les 5 et 6 mars 1977, accueillait 33 engagés, dont 15 abandonnaient dès le 1^{er} jour ! Il faut dire que les premiers buggys faisaient leur apparition et certains véhicules étaient quelque peu bricolés par leurs équipages... « *Il faisait un temps épouvantable et ce sont les pompiers de Saint-Palais qui nettoyaient les voitures pleines de boue* » se souvient Jacky Herbert « *c'est d'ailleurs pour cela qu'on a changé de date. En octobre, la météo est généralement plus clémente*

qu'en mars et les hébergements plus faciles à trouver. »

Après une trentaine d'années de présidence de l'A.S.A. Augias et de l'Écurie Côte de Beauté, Claude Baudin, aujourd'hui maire de la commune, a rendu sa licence en 2014, mais reste président d'honneur de l'écurie.

Saint-Palais est toujours le berceau du rallye, lieu des vérifications administratives avant la présentation des véhicules au public sur la place de l'Océan. Un moment privilégié au cours duquel Monsieur le Maire en profite toujours pour aller saluer les « amis du rallye ».

Aujourd'hui, toujours très active, l'Écurie Côte de Beauté, association loi 1901, compte 115 licenciés.

*Le co-président,
Jacky Herbert*

LES AMIS DE NOTRE-DAME DU PLATIN

RETOUR SUR LE PÈLERINAGE

Ce dimanche 25 août 2019, jour du pèlerinage, le temps est superbe et peu avant 10h, les fidèles pèlerins arrivent à la Chapelle de Notre-Dame du Platin.

Un grand absent, Monseigneur Patrick Jacquin, décédé le 24 octobre 2018, recteur émérite de la cathédrale Notre-Dame de Paris et président de l'association "Les Amis de Notre-Dame du Platin" depuis 2011.

La catéchèse de Monseigneur Jacques Perrier, évêque émérite de Tarbes et Lourdes captive l'attention de l'assemblée puis il préside la messe en présence du Père Pascal Grégoire Delage, curé de Royan, vicaire général du Père Jean-Pierre Giraud et du Chanoine Jean Laverton, recteur de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre.

À l'issue de la messe, la procession se dirige jusqu'au phare de Terre-Nègre.

Le pot de l'amitié offert par l'association permet aux pèlerins de se rencontrer, se retrouver et tisser des liens d'amitié.

Merci à M. le Maire et son épouse, à Mme Labarrière, aux services techniques, à notre organiste et à la chorale de Saint-Palais ainsi qu'aux membres actifs de l'association et à tous les bénévoles.

*La présidente,
Christiane Fournier Montgieux*



FRANCE ALZHEIMER



Le handicap neuro-cognitif a pour caractéristique de ne pas se voir.

Si la maladie d'Alzheimer ne laisse pas indifférents, il est souvent difficile pour les personnes concernées directement d'exprimer leur empathie. Ce que propose France Alzheimer c'est justement le moyen de le faire. Comment ? En portant et en faisant connaître notre symbole dédié à la solidarité envers l'Alzheimer. C'est une manière délicate de dire aux personnes malades « **oui je te comprends et te respecte dans ta dignité humaine** ».

Il est fondamental de permettre aux personnes malades et à leurs proches de ne pas abandonner l'espace public et de continuer à mener leurs activités, entourés de personnes attentives et rassurantes.

Avec ce symbole, exprimons notre solidarité envers les personnes concernées par Alzheimer.

Demandez-le gratuitement à l'association départementale.

Notre association est présente pour l'accueil, l'écoute, le soutien et l'information des familles touchées par cette maladie et maladies apparentées. Elle propose diverses actions : formation des aidants, groupe de parole, entretiens individuels, halte relais®, relaxation, art thérapie, musicothérapie, activités physiques adaptées etc. sur les différents secteurs du département (La Rochelle, Jonzac, Saintes, Surgères, Royan, Saint Georges de Didonne, Saint Pierre d'Oléron).

L'ASSOCIATION RECHERCHE DES BÉNÉVOLES.

N'hésitez pas à nous contacter !

France Alzheimer Charente Maritime
116 cours Paul Doumer à Saintes
T : 05 46 92 25 18

francealzheimer17@gmail.com

Site internet :

www.francealzheimer.org/charentemaritime/

AMITIÉ SPORTS LOISIRS

Galette des rois mercredi 15 janvier
de 15h à 18h à la salle des fêtes.

Activités proposées du lundi au vendredi à la salle omnisports, selon planning :

- › étirements, gymnastique, country, danse en ligne
- › randonnées pédestres et cyclistes
- › cours d'anglais (salle Hudson)
- › une fois par mois : sorties culturelles ou sorties spectacles

Contact : 06 81 02 71 66
asl.saintpalais@gmail.com
www.asl17.fr

BRIDGE FIT CLUB

Vous aimez le bridge et la convivialité ?
Le fit club vous accueille les lundis et mercredis de 13h45 à 18h.

Une fois par mois, des tournois amicaux méli-mélo et un atelier pour révisions sont organisés.

La cotisation annuelle est de 25 €.

N'hésitez pas à nous contacter ou venir nous rencontrer à la maison des associations, salle Moitessier.

Contact : 06 79 79 16 05
fitclubstpalais@gmail.com

CLUB DES AMIS

Assemblée générale du club puis galette des rois jeudi 16 janvier à 17h.

Tous les jeudis, jeux de société de 14h à 18h à la maison des associations, salle Magellan.

Cotisation annuelle 25 €.

Renseignements au 05 46 23 47 72.

CLUB MODÉLISME

Assemblée générale mercredi 15 janvier à 16h à la maison des associations.

Contact : 06 80 93 31 92

PHOTO CLUB CÔTE DE BEAUTÉ

Expo-photos du 27 février au 4 mars
à la salle des fêtes, de 10h30 à 12h30 et de 15h à 17h30.

Thème : Saint-Palais, perle de la côte de beauté.

120 photos de paysages, festivités et animations.

Contact : 06 80 46 11 72

SAINT-PALAIS TAROT

Assemblée générale mardi 14 janvier
à 16h, maison des associations, salle Vasco de Gama.

SCÉNOCÉAN17 ÉCOLE DE THÉÂTRE

Concours d'éloquence ou l'art de convaincre

Se renseigner, participer, s'inscrire... contactez-nous au 06 99 40 46 81
lauraguet17@gmail.com
facebook : scenocean17

Concours ouvert à tous, inscription gratuite.

Sujets et règlement sur notre site
scenocean17.over-blog.com

Soirée spectacle : finale du concours samedi 28 mars à 20h30 à la salle des fêtes.

TENNIS CLUB

Ouvert toute l'année.

Ecole de tennis à partir de 4 ans, cours collectifs adultes, différentes compétitions et animations.

Pendant les vacances scolaires, stages encadrés par des enseignants professionnels diplômés d'Etat.

Renseignements et inscriptions au 05 17 25 11 03.

VÉLO CLUB

Pratique du vélo de route au sein de la Fédération française de cyclotourisme.

3 groupes de niveau. Sorties les mardis et jeudis à 14h en période hivernale et le dimanche matin à 9h au départ de la maison des associations.

Principales sorties prévues pour 2020 : séjour à Peniscola (Espagne), l'Ardéchoise en 4 jours, séjours au Pays Basque et en Aubrac.

Contact : 05 46 23 35 27
veloclubsaintpalaisurmer17@gmail.com
Site: www.veloclubsaintpalaisien.com



●

L'HEURE DU BILAN

Le mandat qui nous a été confié en mars 2014 prendra fin lors des élections municipales de mars 2020. Ce mandat était restreint. Avec les pouvoirs délégués au Maire par la majorité municipale, les transferts continus de compétences à la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA) et nos 3 sièges sur 27 au sein du conseil municipal, notre marge de manœuvre était étroite.

Minoritaires donc, nous avons approuvé les délibérations que nous aurions pu proposer, nous nous sommes abstenus sur celles dont nous n'aurions pas pris l'initiative, mais dont les conséquences négatives potentielles nous ont semblé réduites et nous avons voté contre les autres, ce qui in fine s'est avéré peu fréquent. Dans de rares cas, nous avons pu susciter un débat au sein de la majorité, comme sur l'augmentation, non fondée, des impôts locaux.

Un billet trimestriel dans Reffet, celui-ci étant le dernier, nous a permis de vous exposer nos analyses et de dialoguer avec vous.

Voici pour notre bilan. Il est à la hauteur de nos moyens. Mais quel est le bilan de la majorité sortante, qui avait toutes les cartes en mains ?

En 2014, son programme était mince : un rond-point au Gois et une déchèterie à Vaux. Le département avait déjà décidé de réaliser le rond-point, ce qu'il a fait. Quant à la déchèterie, on l'attend toujours.

Le Spot n'était pas annoncé. Il est arrivé, avec une vocation de plus en plus imprécise à mesure que le chantier prenait du retard et que son coût augmentait.

La réfection de la voirie, certes utile, a été entreprise sans réflexion préalable sur le stationnement et, très souvent, sans enfouissement des réseaux.

La révision du plan local d'urbanisme n'a pas été menée à son terme du fait notamment de la volonté de la majorité sortante de poursuivre l'ouverture à l'urbanisation d'espaces encore naturels alors que les services de l'Etat s'y opposent maintenant à juste titre.

Les transferts de compétence à la CARA n'entraînent aucune diminution véritable de charges pour la Commune, ce qui accroît déraisonnablement l'addition pour le contribuable.

Mais, ce qui menace le plus, à moyen terme, les finances communales, ce sont les choix faits en matière de logements locatifs sociaux. Il est absurde de continuer à sacrifier des espaces naturels, même pour réaliser ces logements. Leur place est dans le centre-ville, dont ils participeraient à l'animation tout au long de l'année. Il existe de véritables friches urbaines utilisables à cet effet le long de la rue du Logis Vert.

Un Saint-Palais vivant toute l'année, tel était notre objectif en 2014. Six ans après, il mérite d'être repris.

Joyeuses fêtes et bonne année 2020 à tous.

*Alain Géniteau, Colette Dauphin, Gabriel Bardo
et toute l'équipe de Saint-Palais Simplement
sp.simplement@orange.fr*

●

VŒUX

Nous aurions pu parler du SPOT, de ses incohérences, du retard de livraison, de son coût pharaonique, de l'emprunt à rembourser ou encore des « travaux de fin de mandat » ou du remplacement des arbres du parc, mais nous préférons vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous serons là en 2020 !

*L'Equipe de Saint-Palais pour Tous
stptous@gmail.com
www.stptous.fr*



ÉTAT CIVIL

Du 25 août au 6 novembre 2019



NAISSANCE

Melvin NOIROT, le 25 août



MARIAGES

Edith LEURET et Rémi BOUSSEAU, le 30 août
Adeline FAVEAU et Benoît RIVIERE, le 7 septembre
Ilona WEGRZYN et Eric MORILLON, le 21 septembre
Caurie-Marie CHAMBARD et Romain BOUCQ, le 21 septembre
Cécile FRON et Yannick RAFFIN, le 27 septembre



DÉCÈS

Jacky FERROU, le 30 août
Jacqui DUSSOULIER, le 6 septembre
Philippe CHAPUIS, le 8 septembre
Eva CLAUZET née FILLEUX, le 11 septembre
Claude RENAULT, le 30 septembre
Jean-Claude ADELMAND, le 21 octobre 2019 à Royan (17)
Amina PERROT née WALLY, le 22 octobre
Alain MERLE, le 2 novembre à Périgueux (24)

Résidence du Lac

René GALLAUD, le 27 septembre
Louise HOUEL née BOUR, le 6 novembre



Réception de 4 numéros à votre résidence principale, après retour du bulletin d'inscription dûment rempli. Tarif annuel : 20 €.

ABONNEMENT 2020 AU JOURNAL MUNICIPAL « reflet » RÉSIDENCES SECONDAIRES

NOM

PRÉNOM

demande à recevoir les bulletins municipaux à l'adresse de mon domicile principal :

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

Je joins la somme de 20 €
(abonnement à 4 numéros qui paraîtront en 2020)
par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public,
à adresser **avant le 31 janvier 2020** à :

HÔTEL DE VILLE
Abonnement « Reflet »
1 avenue de Courlay
17420 Saint-Palais-sur-Mer



reflet / SAINT-PALAIS-SUR-MER



infos pratiques / RENSEIGNEMENTS UTILES

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie

1 avenue de Courlay
T 05 46 23 56 56
Mél : mairie@stpalaissurmer.fr
Site : www.stpalaissurmer.fr
› Lundi au jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h
› Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
› Le service urbanisme est ouvert les après-midi des lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Bureau d'information touristique

1 avenue de la République
T 05 46 23 22 58
Site : www.royanatlantique.fr
Mél : saintpalais@royanatlantique.fr

Centre culturel Boris Vian

Site : www.centreculturel.stpalaissurmer.fr

› Médiathèque

› Lundi de 14h30 à 19h
› Mardi de 14h30 à 17h
› Mercredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
› Vendredi de 14h30 à 19h
› Samedi de 9h à 12h

T 05 46 23 96 70
Mél : mediatheque@stpalaissurmer.fr

› Conservatoire municipal de musique et de danse

28 avenue de Verdun
T 05 46 23 49 26 - 06 19 78 60 87
Mél : conservatoire@stpalaissurmer.fr

Centre nautique

École de voile et de char à voile

73 avenue de Pontaillac
T 05 46 23 28 10
Mél : centrenautiquenauzan@stpalaissurmer.fr

AUTRES SERVICES

La Poste

11 rue du Logis Vert - T 36 31
› les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (levée du courrier à 15h15)
› les mercredis de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 (levée du courrier à 15h15)
Relais Poste commerçants : Bar-tabac « Le Racer »
41 rue des Hortensias. T 05 46 23 73 18

SNCF T 0 892 35 35 35

Carabus T 0 810 810 977

Déchetteries

9h à 11h45 et 14h à 17h45
9 rue Arsonval - 17200 Royan (ouvert du lundi au samedi)
Route de Brèze - 17890 Chaillevette (fermé le mardi et le dimanche)

Service gestion des déchets de la communauté d'agglomération Royan Atlantique

T 05 46 39 64 64 / service-dechets@agglo-royan.fr
Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 17h

MARCHÉ

Place du Marché

Marché couvert Tous les jours de l'année, de 8h à 13h30

Marché extérieur

› Du 1^{er} janvier aux vacances de Pâques : les mardis et jeudis
› Pendant les vacances de Pâques : tous les jours, sauf le mercredi
› Après les vacances de Pâques jusqu'à mi-juin : les mardis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches
› Du 15 juin au 30 septembre : tous les jours
› Du 1^{er} octobre à mi-novembre : les mardis, jeudis, samedis et dimanches
› De mi-novembre au 31 décembre : les mardis et jeudis

NUMÉROS D'URGENCE

› Allo garde Royan (médecins généralistes) : 05 46 02 14 30
› Assistance aux personnes âgées : 05 46 06 05 00
› Centre anti-poison : 05 56 96 40 80
› Police municipale : 05 46 23 56 50 / 06 07 97 09 25
› Police nationale : 17
› Pompiers : 18

› Urgences médicales : 15
› Etablissements hospitaliers
Hôpital de Royan : 05 46 39 52 52
- urgences : 05 46 39 52 18
Clinique Pasteur : 05 46 22 22 22
- urgences : 05 46 22 21 70
Polyclinique Saint-Georges : 05 46 05 07 94

› Transport des malades
Ambulances Côte de Beauté : 05 46 05 27 50
Ambulances Saint-Bernard : 05 46 05 51 18
Malades assis :
- M. Lapeyrade : 06 19 08 08 83
- M. Philippon : 05 46 05 51 18

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 mercredi	1 samedi	1 dimanche	1 mercredi	1 vendredi	1 lundi
2 jeudi	2 dimanche	2 lundi	2 jeudi	2 samedi	2 mardi
3 vendredi	3 lundi	3 mardi	3 vendredi	3 dimanche	3 mercredi
4 samedi	4 mardi	4 mercredi	4 samedi	4 lundi	4 jeudi
5 dimanche	5 mercredi	5 jeudi	5 dimanche	5 mardi	5 vendredi
6 lundi	6 jeudi	6 vendredi	6 lundi	6 mercredi	6 samedi
7 mardi	7 vendredi	7 samedi	7 mardi	7 jeudi	7 dimanche
8 mercredi	8 samedi	8 dimanche	8 mercredi	8 vendredi	8 lundi
9 jeudi	9 dimanche	9 lundi	9 jeudi	9 samedi	9 mardi
10 vendredi	10 lundi	10 mardi	10 vendredi	10 dimanche	10 mercredi
11 samedi	11 mardi	11 mercredi	11 samedi	11 lundi	11 jeudi
12 dimanche	12 mercredi	12 jeudi	12 dimanche	12 mardi	12 vendredi
13 lundi	13 jeudi	13 vendredi	13 lundi	13 mercredi	13 samedi
14 mardi	14 vendredi	14 samedi	14 mardi	14 jeudi	14 dimanche
15 mercredi	15 samedi	15 dimanche	15 mercredi	15 vendredi	15 lundi
16 jeudi	16 dimanche	16 lundi	16 jeudi	16 samedi	16 mardi
17 vendredi	17 lundi	17 mardi	17 vendredi	17 dimanche	17 mercredi
18 samedi	18 mardi	18 mercredi	18 samedi	18 lundi	18 jeudi
19 dimanche	19 mercredi	19 jeudi	19 dimanche	19 mardi	19 vendredi
20 lundi	20 jeudi	20 vendredi	20 lundi	20 mercredi	20 samedi
21 mardi	21 vendredi	21 samedi	21 mardi	21 jeudi	21 dimanche
22 mercredi	22 samedi	22 dimanche	22 mercredi	22 vendredi	22 lundi
23 jeudi	23 dimanche	23 lundi	23 jeudi	23 samedi	23 mardi
24 vendredi	24 lundi	24 mardi	24 vendredi	24 dimanche	24 mercredi
25 samedi	25 mardi	25 mercredi	25 samedi	25 lundi	25 jeudi
26 dimanche	26 mercredi	26 jeudi	26 dimanche	26 mardi	26 vendredi
27 lundi	27 jeudi	27 vendredi	27 lundi	27 mercredi	27 samedi
28 mardi	28 vendredi	28 samedi	28 mardi	28 jeudi	28 dimanche
29 mercredi	29 samedi	29 dimanche	29 mercredi	29 vendredi	29 lundi
30 jeudi		30 lundi	30 jeudi	30 samedi	30 mardi
31 vendredi		31 mardi		31 dimanche	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 mercredi	1 samedi	1 mardi	1 jeudi	1 dimanche	1 mardi
2 jeudi	2 dimanche	2 mercredi	2 vendredi	2 lundi	2 mercredi
3 vendredi	3 lundi	3 jeudi	3 samedi	3 mardi	3 jeudi
4 samedi	4 mardi	4 vendredi	4 dimanche	4 mercredi	4 vendredi
5 dimanche	5 mercredi	5 samedi	5 lundi	5 jeudi	5 samedi
6 lundi	6 jeudi	6 dimanche	6 mardi	6 vendredi	6 dimanche
7 mardi	7 vendredi	7 lundi	7 mercredi	7 samedi	7 lundi
8 mercredi	8 samedi	8 mardi	8 jeudi	8 dimanche	8 mardi
9 jeudi	9 dimanche	9 mercredi	9 vendredi	9 lundi	9 mercredi
10 vendredi	10 lundi	10 jeudi	10 samedi	10 mardi	10 jeudi
11 samedi	11 mardi	11 vendredi	11 dimanche	11 mercredi	11 vendredi
12 dimanche	12 mercredi	12 samedi	12 lundi	12 jeudi	12 samedi
13 lundi	13 jeudi	13 dimanche	13 mardi	13 vendredi	13 dimanche
14 mardi	14 vendredi	14 lundi	14 mercredi	14 samedi	14 lundi
15 mercredi	15 samedi	15 mardi	15 jeudi	15 dimanche	15 mardi
16 jeudi	16 dimanche	16 mercredi	16 vendredi	16 lundi	16 mercredi
17 vendredi	17 lundi	17 jeudi	17 samedi	17 mardi	17 jeudi
18 samedi	18 mardi	18 vendredi	18 dimanche	18 mercredi	18 vendredi
19 dimanche	19 mercredi	19 samedi	19 lundi	19 jeudi	19 samedi
20 lundi	20 jeudi	20 dimanche	20 mardi	20 vendredi	20 dimanche
21 mardi	21 vendredi	21 lundi	21 mercredi	21 samedi	21 lundi
22 mercredi	22 samedi	22 mardi	22 jeudi	22 dimanche	22 mardi
23 jeudi	23 dimanche	23 mercredi	23 vendredi	23 lundi	23 mercredi
24 vendredi	24 lundi	24 jeudi	24 samedi	24 mardi	24 jeudi
25 samedi	25 mardi	25 vendredi	25 dimanche	25 mercredi	25 vendredi
26 dimanche	26 mercredi	26 samedi	26 lundi	26 jeudi	26 samedi
27 lundi	27 jeudi	27 dimanche	27 mardi	27 vendredi	27 dimanche
28 mardi	28 vendredi	28 lundi	28 mercredi	28 samedi	28 lundi
29 mercredi	29 samedi	29 mardi	29 jeudi	29 dimanche	29 mardi
30 jeudi	30 dimanche	30 mercredi	30 vendredi	30 lundi	30 mercredi
31 vendredi	31 lundi		31 samedi		31 jeudi

SORTIR VOS DÉCHETS LA VEILLE AVANT 20H00



Un doute ?
Une question sur les déchets ?

05 46 39 64 64
service-dechets@agglo-royan.fr
du lundi au vendredi
(9h-12h30 / 14h-17h30 sauf le jeudi matin)

SAINT-PALAIS-SUR-MER

reflet

LE MAIRE ET L'ÉQUIPE MUNICIPALE
VOUS SOUHAITENT

une bonne et heureuse année 2020

